

Département du Doubs

Commune de LA RIVIERE-DRUGEON

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Pièce n°4, 2.10

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire - 31/08/2021

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire - 12/07/2022

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Agence de Bioécologie

fréluide

- Légende :

■ Limite de zone ou de secteur
- Zones urbaines

UA : Zone urbaine à caractère ancien

UAp : Secteur de la zone UA à caractère patrimonial

UB : Zone urbaine d'extension récente

UBs : Secteur de la zone UB où les sous-sols sont interdits

UE : Zone urbaine à destination principale d'équipements publics

UX : Zone urbaine à destination principale d'activités économiques

UXs : Secteur de la zone UX où les sous-sols sont interdits
- Zones à urbaniser

AU : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement : vocation principale de logement

AUs : Secteur de la zone AU où les sous-sols sont interdits : vocation principale de logement
- Zones agricoles

A : Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

Arb : Secteur de la zone A à enjeu environnemental (réservoir de biodiversité)
- Zones naturelles

N : Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nrb : Secteur de la zone N à enjeux environnemental (réservoir de biodiversité)

Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Risques inondation

Secteur soumis à une crue décennale par débordement du Drugeon (source : DDT)

Secteurs soumis à une crue centennale par débordement du Drugeon (source : DDT) et secteurs soumis au risque inondation (sources : commune/Prélude 2010)

Axe de ruissellement (source : données locales)

Sites pollués (source : BRGM, CD25, DDT, IGN, Prélude)

Ancienne carrière

Ancienne décharge

Ancienne sablière
- Risques mouvement de terrain

Glissement de terrain

Secteurs à risque de glissement de terrain / à aléa moyen (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Secteurs à risque de glissement de terrain / à aléa fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Secteurs à risque de glissement de terrain / à aléa très fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012)

Indices karstiques (source : DDT, BRGM, GIEPK, IGN, Prélude)

Cavité naturelle

Doline

Perte

Aléa fort

Elements paysagers et écologiques repris au titre des articles :

- L.151-19

Elément ponctuel du bâti ou du paysage

Elément linéaire du bâti ou du paysage (mur en pierre)

Clos et jardin

Elément surfacique du paysage
- L.151-23

Milieux humides (sources : DREAL et CBNFC, CEN, Prélude)

Hâies ou alignements d'arbres

Mares

Sources

Préscriptions réglementaires

- Bâtiments agricoles

Bâtiments soumis à l'OAP patrimoine

Bâtiment isolés en zone A ou N pouvant changer de destination

Destination d'activité

Destination d'habitat

Emplacement réservé et n° d'opération
- Autres éléments

Cours d'eau

Cours d'eau DDT

Autres écoulements, fossés en eau

Liaisons douces à préserver ou à créer

Liaison douce à préserver

Liaison douce à créer

Périmètres de protection de captage d'eau

Périmètre de protection immédiat

Périmètre de protection rapproché

Périmètre de protection éloigné

Emplacements réservés :		
ID	Destination	Beneficiaire
P-2	Création d'un chemin piéton	Commune de la Rivière Drugeon
P-1	Accès agricole	Commune de La Rivière Drugeon

Monument Historique classé ou inscrit

